

Les frais du contrat de capitalisation ORADEA CAPITALISATION+*

Montant minimal de versement initial : 500 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,72% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 0,84% maximum
- SCPI 1,193% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,69%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,77%
Fonds obligations (moyenne)	0,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,38%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,44%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,21%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,61%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,63%

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement 5% maximum

Frais de changement de modes de gestion 0%

Frais d'arbitrage

Proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant de la SCI Sogevimmo ou de la SCI Top Pierre

nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Frais de transfert sortant vers un autre produit 0%

Frais de rachat

Pour toute demande de rachat total ou partiel intervenant au cours des quatre premières années de souscription, le montant du rachat total sera diminué de la rémunération du support Sécurité en euros et du support Sécurité Infra Euro (intérêts crédités, bonus sur encours et participation aux bénéfices) afférente à la première année de souscription. En cas de rachat partiel, les frais de sortie seront réduits en proportion du montant racheté. Ces frais ne pourront pas excéder 5,00 % du montant racheté.

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.